



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 60736

Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation peu enviable au regard de la démocratie qui prévaut actuellement au Liban. Depuis les accords de Taef, le pays est en réalité sous la tutelle de la Syrie, dont les troupes se comportent en forces d'occupation, rappelant ainsi un bien pénible épisode de l'histoire de France. Il est clair que les élections législatives qui doivent se dérouler bientôt au Liban ne pourraient, dans ces conditions, être qualifiées pleinement de libres et de démocratiques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir porter à sa connaissance les démarches que compte effectuer la France auprès de l'ONU et des autorités libanaises légales afin que les élections législatives se déroulent après le départ du pays des troupes syriennes.

Texte de la réponse

Reponse. - Toute l'action de la France, au cours des années récentes, a eu pour objectif la pleine restauration de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité du Liban ainsi que de son caractère démocratique. Aucun Etat n'a sans doute entrepris autant d'efforts ni marqué autant de persévérance que le notre pour promouvoir une solution du problème libanais conforme à cet objectif. C'est dans cet esprit que la France a apporté son soutien, voici bientôt trois ans, aux accords de Taef. C'est dans ce même esprit qu'elle appelle à la poursuite du processus alors engagé de manière à restaurer un Liban souverain, libre de toute présence militaire non libanaise, et démocratique. C'est pourquoi notre pays a, à diverses reprises, rappelé que des élections législatives au Liban étaient souhaitables après vingt ans d'interruption du jeu démocratique pour autant que leur organisation et leur déroulement seraient entourés de toutes les garanties permettant d'aboutir à un résultat crédible et incontestable. En prenant le soin de ne pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'un pays ami à la souveraineté duquel nous sommes attachés, nous n'avons pu que déplorer, au lendemain même de la première phase du scrutin, qu'il n'en ait pas été ainsi : le sens et la portée des élections ont été entachés par des fraudes et la confusion avec laquelle elles se sont déroulées. Cela a été publiquement dit, et l'honorable parlementaire aura relevé que peu l'ont fait avec nous.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60736

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3602